

Date d'envoi de la convocation : 08 décembre 2017
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 19
Nombre de Procurations : 0
Nombre de Votants : 19
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,
M. Jean-François CHAMPION,
Mme Claude CORON,
M. Xavier COSTE,
M. Sylvain JACOB,
M. Michel PICARD,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,
M. Pierre BROUANT,
M. Jean CHEVASSUT
M. Stéphane DAHLEN,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE,
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

Absents-excusés :

Mme Sandrine ARRAULT.
M. Pierre BOLZE

Secrétaire de Séance :

M. Jean-François CHAMPION

Accusé de réception en préfecture
021-200006682-20171214-BU17-366-DE
Date de télétransmission : 05/01/2018
Date de réception préfecture : 05/01/2018

DELIBERATION N° BU/17/366

**ANIMATION DES SITES NATURA 2000 "FORÊT, PELOUSES, EBOULIS DE LA VALLEE
DU RHOIN ET DU RAVIN D'ANTHEUIL" ET "ZPS ARRIERE CÔTE DE DIJON ET DE BEAUNE"
APPROBATION DU PROGRAMME 2018**

**Site Natura 2000 « Forêt, pelouses, éboulis de la Vallée du RHOIN et du
Ravin d'ANTHEUIL »**

M. THOMAS, rapporteur, rappelle que la Communauté d'Agglomération assure la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site NATURA 2000 "Forêt, pelouses, éboulis de la Vallée du RHOIN et du Ravin d'ANTHEUIL", dans le cadre d'une convention établie avec l'Etat, pour une durée de trois ans.

Chaque année, il convient de définir, en concertation avec les services de l'Etat, le programme d'actions qui sera mené l'année suivante dont le montant pour 2018, s'élève à 26 178,32 € TTC.

Ces actions sont subventionnées à 100 % par l'Etat et l'Europe (FEADER) et doivent faire l'objet d'une délibération du Bureau Communautaire.

Le moment venu, il sera demandé au Conseil communautaire d'inscrire les crédits correspondants dans le cadre du vote du Budget Primitif 2018.

Site Natura 2000 ZPS "Arrière Côte de DIJON et de BEAUNE"

M. THOMAS rappelle que la Communauté d'Agglomération assure aussi la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site NATURA 2000 ZPS "Arrière Côte de DIJON et de BEAUNE" de 60 661 hectares, dans le cadre d'une convention avec l'Etat pour une durée de trois ans.

Il convient dès à présent de définir le programme d'actions pour l'année 2018 dont le montant s'élève à 58 310,05 € TTC.

Ces actions sont subventionnées à 100 % par l'Etat et l'Europe (FEADER) et doivent faire l'objet d'une délibération du Bureau.

Le moment venu, il sera également demandé au Conseil communautaire d'inscrire les crédits correspondants dans le cadre du vote du Budget Primitif 2018.

**LE BUREAU DE COMMUNAUTÉ,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- approuve les programmes des deux sites NATURA 2000 proposés pour l'année 2018 et joints en annexe à la présente délibération,

➤ autorise le Président à :

- solliciter les subventions et financements de l'Europe et de l'Etat,
- signer toute convention ou document contractuel à intervenir,
- proposer l'inscription des sommes correspondantes au Budget Primitif 2018.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jean-François PONS



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Annexe 1: Détail des opérations

Budget prévisionnel 2018 "Vallée du RHOIN et ravin d'ANTHEUIL"

Structure	Poste	Temps de travail en heure	Montant
CABCS	Chargé de mission	190	4 502,89 €
Prestataire Animation contrat Natura, prolongement études faune, flore, habitats			21 000,00 €
Frais généraux, coûts indirects			675,43 €
TOTAUX			26 178,32 €

Détail frais généraux

Objet	Unité	Montant
Frais professionnels (CABCS) Coûts indirects	15% frais de poste	675,43 €
Total		675,43 €

Annexe 2: Détail des opérations

Budget prévisionnel 2018 "ZPS Arrière Côte de DIJON et de BEAUNE"

Structure	Poste	Temps de travail en heure	Montant
CABCS	Chargé de mission	1607	35 487,00 €
Prestataire étude Circaète Jean-le-Blanc			16 200,00 €
Prestataire impression document sur le filière bois et DOCOB Grand Public			1 300,00 €
Frais généraux, coûts indirects			5 323,05 €
TOTAUX			58 310,05 €

Détail frais généraux

Objet	Unité	Montant
Frais professionnels (CABCS) Coûts indirects	15% frais de poste	5 323,05 €
Total		5 323,05 €